



**AVEC VOS MANDATÉ.E.S CGT
AU CGOS**

S'INFORMER - SE DÉFENDRE - AGIR !

CGOS :

**AIDES EXCEPTIONNELLES REMBOURSABLES
ET NON REMBOURSABLES**

FAISONS LE POINT !



**AIDE EXCEPTIONNELLE
NON REMBOURSABLE**



Elles concernent notamment :



Les aléas de la vie :
accident, problème de voiture,
dépenses imprévues, etc ...



**Des dépenses qu'un.e agent.e
ne pourrait pas supporter
seul.e et qui met sa situation
financière en difficulté.**



OBJECTIF :
**SOUTENIR LES AGENTS DANS UN
ESPRIT DE SOLIDARITÉ.**



**AIDE EXCEPTIONNELLE
REMBOURSABLE**



Elles concernent notamment :



**des agent.e.s en situation de
difficulté financière
temporaire, pour faire face à
une dépense importante comme
l'achat d'une voiture, des soins,
un étalement de facture, des
frais de justice, etc ...**



**DANS LA LIMITE DE 8000€ SUR
60 MOIS MAXIMUM, SI LES
RESSOURCES DE L'AGENT
PERMETTENT LE REMBOURSEMENT.**



CE QUE LA CGT REVENDIQUE :

**Vos mandaté.e.s CGT militent chaque année pour le maintien
et l'augmentation de ce budget, essentiel pour aider
concrètement les agents.**



ENSEMBLE, FAISONS VALOIR NOS DROITS !
CGT - AU PLUS PRÈS DES AGENTS

**LA CGT
VOTRE FORCE
AU QUOTIDIEN !**